

**DEPARTEMENT**

Dordogne

**COMMUNE DE DOMME****ARRONDISSEMENT**

Sarlat

**CANTON**

Domme

**NOMBRE***de conseillers**En exercice :15**De présents :10**De votants :15***PROCES-VERBAL****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize, le 18 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Domme étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Cassagnole, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs LAHALLE – TROUBADY - ARMAGNAC – LAMBERT – COUSIN – CASSAGNOLE – JOURDAN – PASQUET – CAMINADE - GERMAIN.

Etaient absents : Mesdames DUFOUR (ayant donné procuration à Mme LAHALLE), LAGRANGE (ayant donné procuration à M. CASSAGNOLE) et GOUNARD (ayant donné procuration à M. GERMAIN), Messieurs PLETT (ayant donné procuration à M. COUSIN) et OZANNE (ayant donné procuration à M. JOURDAN).

**Le Secrétariat de séance était assuré par :** Mme Troubaday.

La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 11/07/2016.

Le Maire certifie que le présent procès-verbal des délibérations a fait l'objet d'un affichage à la porte de la mairie le : 12/09/2016.

Le présent procès-verbal est approuvé le : 31/08/2016.

**Avenant au lot 5 : travaux d'aménagements de cabinets d'aisance et d'un DAB**

Un avenant en plus value au lot n°5 (plâtrerie) du marché de travaux d'aménagements de cabinets d'aisance et d'un distributeur automatique de billets est présenté. Cet avenant, d'un montant HT de 260,00 €, concerne la pose de plaques de plâtre dans le couloir des cabinets d'aisance de place de la Rode. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte cet avenant et autorise le Maire à le signer.

**Avenant au lot 4 : travaux D'urgence et de mise hors D'eau de la Porte des Tours**

Un avenant au lot n°4 (électricité) du marché de travaux d'urgence et de mise hors d'eau de la Porte des Tours, classée Monument Historique, est présenté. Cet avenant, d'un montant HT de 646,00 €, concerne des travaux en plus et en moins value sur les salles nord et sud de la Porte des Tours. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte cet avenant et autorise le Maire à le signer.

**Agence postale communale : Choix d'un bureau de contrôle**

Par délibération du 31 mai 2016, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager une consultation en vue de la désignation d'un Bureau de Contrôle pour les travaux d'aménagement de l'agence postale communale dans l'Hôtel du Gouverneur. Les propositions reçues dans le cadre de cette consultation sont présentées. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir VERITAS Périgord pour un montant HT de 1.620 € (hors vacations, options CONSUEL et attestation handicapés comprises), et autorise le Maire à signer le contrat correspondant à la proposition retenue.

**Demande d'aliénation d'un  
Chemin rural à Fontpeyrine :  
Lancement de l'enquête  
publique**

Le Maire fait part de la demande de Mme Corinne Langlès d'aliéner à son profit une partie d'un chemin rural situé à Fontpeyrine. Dans un courrier du 17 mai 2016, Mme Langlès indique que la route goudronnée qui dessert sa propriété de Domme est un chemin rural entretenu par la commune mais au-delà de sa propriété et jusqu'à son terme à travers les bois, elle indique que ce chemin rural n'a jamais fait l'objet d'entretien hormis celui effectué par ses parents, dans le cadre de leurs activités agricoles et forestières, et par elle désormais. Mme Langlès envisage d'installer un portail afin de sécuriser l'accès à la cour et aux bâtiments de sa propriété, cette installation étant subordonnée à l'acquisition par elle de la dernière partie du chemin rural laquelle part de sa propriété pour finir dans les bois. Elle précise que cette 2<sup>ème</sup> partie de chemin rural est de nature à être aliénée dans la mesure où elle n'est plus affectée à l'usage du public, qu'il n'y a plus d'actes répétés de surveillance et d'entretien de la commune, que le chemin n'est pas inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Le Maire rappelle que toute décision d'aliénation de chemin rural doit faire préalablement l'objet d'une enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions :

- autorise le Maire à engager la procédure d'enquête publique et à signer toutes les pièces relatives à cette procédure, sous réserve que Mme Langlès s'engage préalablement à prendre à sa charge le remboursement des frais d'enquête publique ;
- demande que la question de l'installation du portail soit dissociée de celle de la demande d'aliénation du chemin ;
- autorise le Maire à demander à Mme Langlès le remboursement des frais d'enquête publique à l'issue de celle-ci ;
- indique que cette aliénation, si elle est acceptée, fera l'objet d'une vente par la commune de Domme sur la base de deux Euros le m<sup>2</sup>.

**Désignation des  
représentants du Conseil  
Municipal pour siéger au  
Conseil d'administration de  
l'ASTD**

Une association, appelée Association des Sites Touristiques de Domme (ASTD), a vu le jour lors de son assemblée générale constituante du 16 juin 2016 au cours de laquelle ses statuts ont été adoptés. Cette association a pour but d'exploiter et gérer les sites de Domme (grottes, musée, Porte des Tours, bastide, etc...). Elle est née :

- du transfert de la compétence « Tourisme » de la Commune de Domme vers la Communauté de Communes de Domme-Villefranche et de la création d'un Office de Tourisme Communautaire sous la forme juridique d'un EPIC ;
- de la séparation des activités de promotion touristique et d'exploitation des sites de l'ancien Office de Tourisme, entraînant de facto la répartition de ses activités sur deux structures que sont l'EPIC « Office de Tourisme de Domme- Villefranche du Périgord » et l'Association des Sites Touristiques de Domme qui continue à assumer la gestion des sites de Domme sous la forme juridique d'association loi 1901.

Les statuts de l'Association de Gestion des Sites de Domme prévoient que 3 membres du Conseil Municipal, élus en son sein, siègent au Conseil d'Administration.

Mme Jocelyne Lagrange et Mrs Bernard Lambert et Jean-Claude Cassagnole sont candidats et sont élus au Conseil d'Administration de l'Association de Gestion des Sites de Domme par 13 voix pour et 2 abstentions.

#### Décision modificative du Budget 2016

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de la Commune de Domme pour l'exercice 2016 sont insuffisants et qu'il convient d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Objet des dépenses	Chapitre et article	Diminution sur crédits déjà alloués :	Augmentation des crédits
Aménagement Bourg	90058-2315		11.596,00 €
Aire stockage déchets	90063-2312	11.596,00 €	
TOTAL		11.596,00 €	11.596,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les virements de crédits mentionnés ci-dessus.

#### Création du SIEAP du Périgord Noir

Le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical en date du 17 juin 2016 relative à l'adoption des statuts du SIAEP du Périgord Noir issu de la fusion des SIAEP de Veyrignac - Sainte Mondane, Carlux, Saint Vincent Le Paluel, Vallée du Céou et Vitrac – La Canéda. Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce projet de fusion. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le projet de fusion et les statuts du SIAEP du Périgord Noir issu de la fusion des SIAEP de Veyrignac - Sainte Mondane, Carlux, Saint Vincent Le Paluel, Vallée du Céou et Vitrac – La Canéda ;
- élit M. Jean-Claude Cassagnole comme délégué titulaire et Mme Bernadette Gounard comme délégué suppléant ;
- donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### Prêt du podium et des Barnums de la commune

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que les barnums et le podium appartenant à la commune de Domme ne seront ni loués ni prêtés aux autres communes et à leurs associations. Les communes et associations actuellement utilisatrices seront préalablement informées de cette décision qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### Vente d'une concession à Mme Thérèse Mazet

Le Maire indique que l'UDAF 24 exerce une mesure de curatelle renforcée aux biens et à la personne auprès de Mme Thérèse Mazet qui réside à l'UHPAD de Sarlat – La Canéda. Les services de l'UDAF 24 ont rappelé au Maire le souhait de Mme Mazet d'acheter une concession au cimetière de Domme. La concession C-13 bis du cimetière de Domme, d'une surface de 2,50 m<sup>2</sup>, étant disponible, le Maire propose de la vendre à Mme Mazet, au tarif en vigueur, soit 100 €/m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte cette proposition et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents relatifs à la vente de la concession précitée à Mme Thérèse Mazet.

### **Installation de caméras de Vidéo-Protection**

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération du 02 décembre 2015, a adopté le principe d'implantation de caméras de vidéo-protection sur le territoire communal. Il rappelle que, conformément aux dispositions de cette délibération, une demande d'autorisation d'installation de ce système de vidéo-protection devra être adressée au Préfet de la Dordogne sur des secteurs définis et validés par le Conseil Municipal. Le Maire propose d'implanter les caméras de vidéo-protection sur les lieux suivants : sanitaires de St James, sanitaires du Pradal, Porte des Tours, Porte Delbos, anciens abattoirs du Pradal, les Gravilloux (aire de stockage des containers à ordures ménagères), sanitaires du Jubilé, sanitaires de la Place de la Rode parkings de St James, de la Place de la Rode et de la Place de la Halle, rue du Repos (horodateurs).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'implantation de caméras de vidéo-protection sur les lieux définis ci-dessus, autorise le Maire à déposer auprès du Préfet de la Dordogne la demande d'implantation de ces caméras et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **Renouvellement du bail de La caserne de Gendarmerie**

Le Maire indique que le bail de la caserne de Gendarmerie de Domme est arrivé à expiration au 12 juillet 2016 et qu'il convient de le renouveler. Il présente la nouvelle proposition de bail pour une durée de neuf ans communiquée par le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Dordogne, agissant au nom et pour le compte de l'Etat, conformément à la délégation de signature que lui a donnée le Préfet de la Dordogne, assisté du Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Dordogne. Il indique que la location des bâtiments à usage de caserne est consentie pour un loyer annuel d'un montant de 29.552,49 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le renouvellement du bail et autorise le Maire à le signer.

### **Réfection de la toiture des Anciens abattoirs du Pradal**

Le Maire indique qu'il est nécessaire de refaire la couverture des anciens abattoirs du Pradal et présente plusieurs devis de travaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le devis de l'entreprise Jean-Louis Laval, d'un montant de 17.744,00 € HT et autorise le Maire à le signer ;
- demande que l'entreprise choisie s'engage à réaliser les travaux avant la fin de l'année 2016 compte-tenu du mauvais état de la toiture ;
- autorise le Maire à déposer et signer une demande d'autorisation d'urbanisme pour ces travaux.

### **Acquisition de panneaux Pour la création d'un rond-point à la Patte d'Oie**

Le Maire indique qu'il serait utile de créer un rond point à la Patte d'Oie de manière à permettre aux camping-cars de tourner et ainsi ne pas être dans l'obligation d'emprunter la VC n° 5 qui mène à la Bastide.

La création de ce rond point, matérialisé par une peinture sur la chaussée, nécessite l'achat de panneaux de signalisation. Le Maire présente un devis de la société SIGNATURE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte ce devis d'un montant HT de 443,25 € et autorise le Maire à le signer.

### **Location d'un logement Rue Jacques de Maleville**

Le Maire indique que le logement communal sis rue Jacques de Maleville est disponible et qu'une famille (M. et Mme Marquay), avec des enfants en âge d'être scolarisés en école primaire, serait disposée à l'occuper en l'état, contre paiement d'un loyer mensuel de 400,00 €, à compter du 13 août 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et une abstention :

- accepte la location du logement de la rue Jacques de Maleville à M. et Mme Marquay pour un loyer mensuel de 400,00 €, à compter du 13 août 2016, pour une durée de 6 ans ;
- dit que le loyer sera révisé annuellement sur la base de l'indice de référence des loyers en vigueur à la date de révision ;
- Précise que l'indice de référence des loyers en vigueur à la date d'entrée des locataires sera celui du 2<sup>ème</sup> trimestre de 2016 d'une valeur de 125,25 ;
- Autorise le Maire à signer le contrat de location du logement.

### **Acquisition de la parcelle D-159 par voie de préemption**

Le Maire indique que M. Olivier Royon envisage de vendre à un particulier des parcelles lui appartenant. Une de ces parcelles, sise « Sous le Mur », cadastrée sous le numéro D-159, d'une surface de 420 m<sup>2</sup>, est située dans un « Emplacement Réservé » du Plan Local d'Urbanisme de Domme et fait ainsi l'objet pour la commune d'un droit de préemption. Cette parcelle est sous la Porte de la Combe et le Maire rappelle la politique de la commune d'acquisition des parcelles situées dans le glacis. Après débat du Conseil Municipal, la délibération est reportée de manière à savoir si l'acheteur et le vendeur sont disposés à envisager une vente séparée des parcelles.

### **Communications**

#### **Agence Postale**

Le permis de construire ayant été refusé doit être redéposé par le maître d'œuvre qui doit confirmer le maintien des huisseries et préciser comment se fera l'accès aux personnes handicapées.

#### **Gendarmerie**

Après une promotion au grade de Major, Cécile Saurel quitte le commandement de la Brigade de Domme pour prendre celui de la Brigade du Bugue. Anthony Czahryn, quant à lui, va rejoindre l'Ecole de Tulle pour y instruire les élèves gendarmes. A l'automne, Jean-François David devrait à son tour quitter la Brigade de Domme pour prendre sa retraite. Ces gendarmes sont d'ores et déjà remplacés. Pierre-Jean Doublein, quitte la Brigade du Buisson de Cadouin et prend le commandement de la brigade de Domme. Il sera épaulé par Thierry Dutilleul, arrivant du Nord de la France. Le poste de Jean-François David sera également pourvu après son départ à la retraite et sera remplacé par une gendarme.

#### **Travaux en cours**

Les nouvelles toilettes sont opérationnelles. Les problèmes d'évacuation des toilettes de la place de la Halle ont été réglés après passage de caméras et débouchage avec un jet à haute pression.

### **Vente d'un barnum**

Le camping « Les Rives de la Dordogne » à Caudon (anciennement le CCAS), vend un grand barnum au prix de 6.000 €. Le Conseil Municipal décide de ne donner pas suite à cette proposition.

### **Alimentation en eau et en électricité d'un loueur de canoës**

Un loueur de canoës du Port de Domme sollicite la possibilité d'implanter des poteaux sur le domaine public pour le passage en aérien de tuyaux et de câbles pour alimenter en eau et en électricité sa base de canoës. Le Conseil Municipal souhaite que le loueur de canoës fasse sa demande par écrit et accompagne celle-ci d'un plan. En fonction du contenu de la demande écrite, le maire y donnera une suite favorable.

### **Stages de musique**

Le Maire a été sollicité pour autoriser l'organisation de stages de musique classique, 3 fois par an pendant les vacances scolaires. Les stagiaires et le professeur occuperaient des salles de classe et la cantine. Le soir, ils donneraient des concerts. Ce stage serait parrainé par Ismaël Margain. Les organisateurs du stage souhaiteraient obtenir l'accord de la Mairie pour l'occupation des salles de classe, de la cantine, et demandent s'il serait possible que les repas soient pris à la cantine et préparés par le personnel communal. Le conseil municipal ne s'oppose pas à cette proposition sous réserve de l'accord des services vétérinaires pour l'utilisation des locaux de la cantine.

### **Visite des Plus Beaux Villages de Wallonie**

Une délégation de l'Association des Plus Beaux Villages de Wallonie se rendra à Domme le 08 octobre prochain. Jocelyne Lagrange a été chargée par le Maire d'organiser leur réception ainsi qu'un programme de visites en liaison avec l'ASTD.

### **Canicule**

Dans le cadre du Plan Canicule, Mylène Lahalle a été chargée de contacter les personnes âgées seules ou dont la santé est fragile.

### **Réserve incendie à Nabirat**

Mme Le Maire de Nabirat souhaite installer une réserve d'incendie sur sa commune, en limite avec celle de Grolejac et avec celle de Domme (vers Gadifé). Considérant que cet équipement pourrait servir à la défense incendie des maisons situées dans un même secteur mais sur 3 communes différentes, elle sollicite l'accord de principe d'une participation financière de Domme au Conseil Municipal. Celui-ci donne son accord de principe, sous réserve de connaître l'équipement choisi, son emplacement exact et son coût.

### **Vigne**

Francis Cousin doit contacter les responsables de l'ASBDR pour assurer un arrosage régulier des nouveaux plants de vigne.

### **Boîtes à lire**

L'installation d'une « Boîte à Lire » dans la Bastide est proposée. Le lieu d'installation doit être préalablement déterminé.

### **Stationnement et circulation**

En raison de problèmes de circulation et de stationnement dans certains secteurs de la Bastide, notamment rue de la Tour du Gal, des marquages au sol (zébras) devront être réalisés de manière à empêcher des voitures de gêner.

Fait à Domme, le 20/07/2016.